

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Flügger 01 Wood Tex Oil Primer

N° de produit

-

Numéro d'enregistrement (REACH)

Non utilisable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Base

Utilisations déconseillées

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Flügger Denmark A/S

Islevdalvej 151

DK-2610 Rødovre

Tél. +45 76 30 33 80

Personne à contacter**Courriel**

produktsupportdk@flugger.com

Fiche de données de sécurité rédigée le

20-12-2019

Version de la fiche de données de sécurité

3.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

▼ 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Aquatic Chronic 3; H412

Une explication totale des phrases H se trouve au rubrique 2.2.

2.2. Éléments d'étiquetage

▼ Pictogramme(s) de danger

Non utilisable

▼ Mention d'avertissement

-

▼ Mention(s) de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (H412)

▼ Conseil(s) de prudence

Précautions
générales

Tenir hors de portée des enfants. (P102).

Éviter le rejet dans l'environnement. (P273).

Intervention

-

Stockage

-

Élimination Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale. (P501).

▼ **Contient**

Non utilisable

▼ **Autre étiquetage**

Contient de Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC), 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1)). Peut produire une réaction allergique. (EUH208).

Jedinstveni identifikator formule (UFI)

-

2.3. Autres dangers

Des chiffons saturés du produit peuvent prendre feu spontanément. Saturer avec de l'eau ou détruire.

Autre

Non utilisable

▼ **COV (composés organiques volatils)**

COV-Max: 5 g/l, TENEUR MAXIMALE EN COV (A/h (PA)): 30 g/l.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

▼ **3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM : Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC)
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 55406-53-6 N° CER: 259-627-5 N° d'indice: 616-212-00-7
 PROPORTION : <0,4%
 CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 3, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Acute Tox. 3, STOT RE 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1
 H301, H317, H318, H331, H372, H400, H410 (M-acute = 10) (M-chronic = 1)

NOM : 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))
 NUMÉROS d'IDENTIFICATION: N° CAS: 55965-84-9 N° CER: - N° d'indice: 613-167-00-5
 PROPORTION : <0.0015%
 CLASSIFICATION CLP : Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Eye Dam. 1, Acute Tox. 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1
 H301, H311, H314, H317, H318, H331, H400, H410 (M-acute = 10) (M-chronic = 1)

(*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

ATEmix(inhale, vapour) > 20
 ATEmix(inhale, dust/mist) > 5
 ATEmix(dermal) > 2000
 ATEmix(oral) > 2000
 $N_{\text{chronic}} (\text{CAT } 3) \text{ Sum} = \text{Sum}(\text{Ci}/(\text{M}(\text{chronic})^i * 25) * 0.1 * 10^{\wedge} \text{CATi}) = > 1 - 1,43616$
 $N_{\text{acute}} (\text{CAT } 1) \text{ Sum} = \text{Sum}(\text{Ci}/\text{M}(\text{acute})^i * 25) = 0,095744 - 0,143616$

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

▼ **Contact cutané**

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

▼ **Contact visuel**

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez

immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Non utilisable

▼ 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

▼ 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun autre particulier

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de : Les oxydes de carbone. Le feu va dégager une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les pompiers doivent utiliser leurs propres équipements de protection. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

En raison du risque d'auto-inflammation, tout déchet provenant du produit, brouillard de pulvérisation et chiffons souillés etc. doivent être conservés dans un endroit ignifugé dans des conteneurs hermétiques, sinon, les déchets doivent être brûlés. La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail. Disposez éventuellement des récipients collecteurs pour empêcher les fuites dans l'environnement. Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Température de stockage

Stocker à l'abri du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Le produit ne contient aucune substance énumérée dans la liste française des substances avec une limite d'exposition en milieu de travail.

▼ DNEL / PNEC

Pas d'informations

8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun contrôle n'est nécessaire à condition que le produit soit utilisé normalement.

Précautions générales

Respectez une hygiène professionnelle générale.

Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

Limite d'exposition

Il n'existe pas de limites d'exposition pour les substances contenues dans le produit.

Mesures techniques

Appliquez s de précaution standard du secteur lors de l'utilisation du produit. Evitez l'inhalation de gaz et de poussières.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle



Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

▼ Équipements respiratoires

Le ponçage de surfaces traitées dégage des poussières nocives pour la santé humaine. Porter un appareil respiratoire si nécessaire (P2, EN 143).

Protection de la peau

Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.

▼ Protection des mains

Caoutchouc nitrile (EN 374)

Temps de percée mesuré: Voir les instructions du fabricant.

Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Blanchâtre
Odeur	Aucune information disponible
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	7,8
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm ³)	1,01
Changement d'état	
Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible

Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

▼ 10.4. Conditions à éviter

Aucunene particulier

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Substance: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC)

Espèce: Rat

Test: LD50

Voie d'exposition: Oral

Valeur: 300-500 mg/kg

Substance: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC)

Espèce: Rat

Test: LC50

Voie d'exposition: Inhalation, dust/mist, 4 h

Valeur: 0,67 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Aucune information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Aucune information disponible

▼ Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Le produit contient des substances qui peuvent provoquer des réactions allergiques chez les personnes déjà sensibilisées.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune information disponible

Cancérogénicité

Aucune information disponible

Toxicité pour la reproduction

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Aucune information disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Aucune information disponible

Danger par aspiration

Aucune information disponible

Effets sur le long terme

Aucunene particulier

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

▼ 12.1. Toxicité

Substance: 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Espèce: *Oncorhynchus mykiss*

Test: NOEC

Durée: 14 d

Valeur: 0,05 mg/l

Substance: 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Espèce: *Oncorhynchus mykiss*

Test: LC50

Durée: 96 h

Valeur: 0,19 mg/l

Substance: 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Espèce: *Daphnia magna*

Test: EC50

Durée: 48 h

Valeur: 0,1 mg/l

Substance: 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Espèce: *Skeletonema costatum*

Test: EC50

Durée: 48 h

Valeur: 0,0052 mg/l

Substance: 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Espèce: *Skeletonema costatum*

Test: NOEC

Durée: 48 h

Valeur: 0,00049 mg/l

Substance: 5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one/2-Methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (CMIT/MIT (3:1))

Espèce: *Daphnia magna*

Test: NOEC

Durée: 21 d

Valeur: 0,004 mg/l

Substance: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC)

Espèce: *Daphnia magna*

Test: EC50

Durée: 21 d

Valeur: 0,05 mg/l

Substance: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC)

Espèce: *Oncorhynchus mykiss*

Test: LC50

Durée: 96 h

Valeur: 0,067 mg/l

Substance: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC)

Espèce: *Scenedesmus subspicatus*

Test: EC50

Durée: 72 h

Valeur: 0,022 mg/l

Substance: Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC)

Espèce: *Pimephales promelas*

Test: NOEC

Durée: 35 d

Valeur: 0,0084 mg/l

▼ 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Butylcarbamate de 3-iodo-2-pr..	Non	Manometric Respirometry Test	21-25 %

▼ 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
-----------	--------------------------	--------	-----

5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiaz... Non
Butylcarbamate de 3-iodo-2-pr.. Non

0,401
2,81

Pas
d'informations
36

▼ 12.4. Mobilité dans le sol

5-Chloro-2-méthyl-2H-isothiaz...: Log Koc= 0,3959519, Calculé à partir de LogPow (Fort potentiel de mobilité).

Butylcarbamate de 3-iodo-2-pro...: Log Koc= 2,303639, Calculé à partir de LogPow (potentiel de mobilité modéré).

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des produits écotoxiques, qui peuvent avoir des effets nocifs sur les organismes aquatiques.

Le produit contient des produits qui peuvent provoquer des effets nocifs indésirables et durables dans les milieux aquatiques du fait d'une mauvaise dégradabilité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Déchets

Catalogue Européen de
Déchets (CED)

08 01 11*

déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

▼ Étiquetage spécifique

Non utilisable

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

ADR/RID

14.1. Numéro ONU -
14.2. Désignation officielle de
transport de l'ONU -
14.3. Classe(s) de danger pour
le transport -
14.4. Groupe d'emballage -
Notes -
Code de restriction en tunnels -

IMDG

UN-no. -
Proper Shipping Name -
Class -
PG* -
EmS -
MP** -
Hazardous constituent -

IATA/ICAO

UN-no. -
Proper Shipping Name -
Class -
PG* -

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(*) Packing group

(**) Marine pollutant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

▼ Limites d'utilisation

-

Demandes de formation spécifique

-

Autre

Non utilisable

Seveso

-

Biocid reg. nr.

Non utilisable

Sources

Directive 2004/42/CE du Parlement européen et du Conseil du 21 avril 2004 relative à la réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules, et modifiant la directive 1999/13/CE.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

▼ Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion.

H311 - Toxique par contact cutané.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H331 - Toxique par inhalation.

H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée^a.

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

Autres éléments d'étiquetage

Non utilisable

Autre

Conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008 l'évaluation de la classification du mélange est basée sur: La classification du mélange au regard des risques environnementaux est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830

(indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Homologué par

ELGR

Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

15-03-2019(2.0)

Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

15-03-2019

ALPHAOMEGA. Licens nr.:3833228740, 6.5.1.4
www.chymeia.com